



Comité des Fêtes  
de Poisy

# Formulaire Inscription VIDE GRENIER

8 JUIN 2025



RECTO-VERSO

## CENTRE VILLAGE POISY

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE** au plus tard **le 16 MAI 2025** (sauf si complet avant cette date)  
par courrier à

**COMITE DES FETES DE POISY - Boîte postale - 82 route de l'école de l'agriculture - 74330 POISY** ( en face de l'entrée parking Monuments aux morts).

**TARIF : 15 €** les 3 mètres - Possibilité de réserver plusieurs emplacements de 3 mètres. Les stands mesureront 3, 6, 9 et 12 mètres linéaires.....

### POUR L'INSCRIPTION DÉFINITIVE JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

**L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet:**

- Bulletin d'inscription daté et signé
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Règlement du vide-grenier **signé précédé de la mention «lu et approuvé »**
- Copie recto-verso de la carte d'identité ou carte professionnelle
- Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Poisy ( encaissé fin mai)

## MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULE

IDENTITE: Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal

Commune : \_\_\_\_\_ Téléphone

Adresse mail:

Pour les PROFESSIONNELS, raison sociale et n° SIRET.....

Je réserve \_\_\_\_\_ emplacements de 3 mètres linéaires au vide grenier de POISY le dimanche 8/6/2025.

**TOTAL:** \_\_\_\_\_ emplacements × 15 € = \_\_\_\_\_ €

Ci-joint mon règlement de \_\_\_\_\_ € et **la copie recto verso de ma pièce d'identité ou carte professionnelle**

*Souhais particuliers ( nous ne garantissons pas qu'ils puissent être satisfaits).....*



CHEQUE ENCAISSÉ ( FIN MAI ) => EMPLACEMENT VALIDE

Attribution de votre emplacement : Votre N° de votre emplacement vous sera envoyé par mail à la semaine de brocante . ( rien ne sert d'envoyer des mails nous ne repondrons pas) !!!!

**Aucun accusé réception d'inscription ne sera envoyé.**

***Nous vous rappelons que ce vide grenier est organisé par des bénévoles, nous souhaitons qu'il reste dans un esprit « bon enfant » et vous remercions de votre compréhension.***

**REGLEMENT BROCANTE À LIRE ET À SIGNER**

Le Comité des Fêtes de Poisy est organisatrice de la brocante du Dimanche 8 juin 2025 qui se déroule au centre du village de Poisy de 8h00 à 17h00.

**Déclare sur l'honneur:**

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).
- Etre majeur
- Les exposants sont attendus le dimanche de 6h00 à 7h50 sur l'emplacement affecté par les organisateurs. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements sauf professionnels et PMR. Des parkings sont prévus à l'extérieur. Tout stationnement en dehors des parkings officiels fléchés est susceptible d'être verbalisé par les services de police.
- Les véhicules devront quitter la zone des exposants dès le déchargement des marchandises et avant même l'installation du stand
- Les sommes versées resteront acquises à l'association en cas d'annulation de la part de l'exposant. Le vide grenier se déroulant en plein air, *aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries.*
- En cas d'annulation du vide grenier par le COMITÉ, une communication sera faite via les réseaux sociaux et le site internet de l'association et les chèques de réservation seront détruits.
- La vente de boissons et de produits alimentaires est exclusivement réservée à l'association organisatrice et aux personnes autorisées par l'association.
- Les emplacements de stands devront être laissés propres en fin de journée. **Aucun carton d'emballage, invendu ou déchet ne doit rester sur place**

**“Précédé de la mention lu et approuvé”**

**Signature**